



DATE DE PUBLICATION : 8 mars 2023

Le directeur régional

Délégation de signature donnée par le directeur régional grand est à la directrice départementale de la Meurthe-et-Moselle

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, le 6 mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Sylvie DEPRUGNEY, directrice départementale de la Meurthe-et-Moselle et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Olivier MEYNADIER, adjoint à la directrice départementale de la Meurthe-et-Moselle à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Nancy et des bureaux d'accueil et d'information de Longwy et Lunéville qui lui sont rattachés. Mme Sylvie DEPRUGNEY reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises des départements constitutifs de la ZRE Lorraine-Nancy (Meurthe-et-Moselle et Vosges) ainsi que les groupes d'entreprises du Grand Est, dans le cadre de la grille de délégation en vigueur.

Mme Sylvie DEPRUGNEY peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Strasbourg, le 6 mars 2023

Laurent SAHUQUET